

Compte rendu de la réunion du 05 octobre 2017

Présents : Mrs Dominique DELACHE, GOSSET Paul, DUPRE Philippe, BERA Guy, DELAUNAY Franck, FENAILLE Bruno, BERNARD Yannick, GOURLIN Matthieu, LEFEVRE Jacques, Mmes JORAND Charline, TOURNEUX Diane

Secrétaire de séance : Monsieur DUPRE Philippe

Délibérations :

1) Renouvellement bail Mr Chenault Olivier

Monsieur le maire fait part aux membres présents, que le bail n°389 attribué à Monsieur Olivier CHENAULT pour les parcelles AO 111 et AO 112 arrivera à expiration le 31 décembre 2017, et demande l'accord pour le renouvellement d'une même période.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement du bail de neuf années entières et consécutives à compter du 1^{er} janvier 2018 pour se terminer au 31 décembre 2027 pour les parcelles cadastrées :

AO 111 et AO 112 La Rue des Corbeilles 1ha 34a 29ca

A raison d'une valeur locative des pâtures en catégorie C maximum 140.46€ l'hectare.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

2) Plaque nominative jardin du souvenir

Monsieur le maire présente aux membres présents, la mise en place d'un totem destiné à recevoir les plaques nominatives portant les noms des personnes dont les cendres ont été répandues au jardin du souvenir.

Et le modèle de plaque dont le coût d'achat s'élève à ce jour à 15,00 euros.

Afin d'uniformiser les modèles de plaques, Monsieur le maire propose que les usagers passent commande auprès de la commune qui leur facturera la prestation 30,00 euros.

Ces 30.00 euros seront reversés sur le compte du CCAS.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition dans son intégralité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

3) Mise en place de 10 prises d'illumination

Monsieur le maire expose aux membres présents, que l'USEDA envisage le projet suivant

- Mise en place de 10 prises d'illumination

Le coût total des travaux s'élève à 1 684.24 € HT

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de : 1 010.54 € HT

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics ; selon les investissements projetés, le coût de la maintenance subira une augmentation.

Après avoir oui l'exposé de son maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1) d'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public,
- 2) S'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Divers :

- Mr le Maire annonce aux membres du conseil que les contrats aidés ont été supprimés. Cela aura des incidences sur le remplacement du contrat aidé qui se termine en décembre.
- Mr le Maire informe de la future réorganisation des services de la Poste : le bureau sera géré le matin de 9h à 12h à raison de 4 jours par semaine, et la distribution du courrier sera faite l'après midi par le même personnel. Cette réorganisation sera effective dès le départ en retraite de notre facteur actuel.
- Mr le Maire fait part des devis qu'il a reçu concernant la réhabilitation du logement rue de la poterie. L'entreprise Xavier est la mieux-disante et est donc pressentie pour les travaux.
- Mr le Maire informe de la mise en place de nouvelles prises électriques à l'espace numérique, et rappelle que celui-ci est ouvert au public le mardi, le mercredi matin et le jeudi.
- Mr le Maire fait part de l'obligation d'assurer la sécurité des données informatiques municipales. Une proposition d'équipement a été faite par la société Rex Rotary qui en combinant le système avec la location du photocopieur ne génère pas de surcoût pour la collectivité. Le projet est adopté et le contrat de maintenance du photocopieur sera donc revu.
- Monsieur le Maire fait part de la réfection de la rue de Gomont, sur les conseils de la voirie, il propose que pour la mise en sécurité, un traçage au sol soit réalisé pour limiter la vitesse. Le conseil valide la proposition à une voix contre et deux abstentions.
- Mr le Maire fait part de la demande de Mme Matton concernant la vente des cartes géographiques, histoires.... stockées dans la cave de l'école. Le conseil désigne Mr Fenaille et Mr Bernard pour superviser cette vente réalisée au profit de la coopérative scolaire.
- Mr le Maire informe que pour optimiser le service, les horaires d'ouverture de la mairie au public seront à compter du 17 octobre 2017 : le mardi de 16h à 19h, le mercredi et jeudi de 10h à 12h. Organisation qui fera gagner du temps dans les demandes de la population.
- Dans un souci d'équité et afin de couvrir les frais de fonctionnement de la salle des fêtes, le conseil municipal décide qu'à compter de janvier 2018, les associations continueront de bénéficier de la gratuité de la salle des fêtes une fois par an, par contre 50.00€ leur seront facturés à chaque utilisation supplémentaire. Information leur sera faite lors de la réunion de planning pour l'utilisation 2018.
- Mr le Maire informe de la réfection du chemin de l'école. Rendez-vous sera pris avec l'entreprise pour planifier les travaux.
- Sur une question posée, Mr le Maire recevra les locataires de terrains communaux pour fixer avec eux les modalités d'occupation de ces dits terrains.

La séance est levée à 21h40

Le secrétaire Philippe DUPRE

